

Le pouvoir d'achat est une des priorités des Français. Au-delà d'un rêve de richesse, cette priorité s'exprime par le souhait simple et légitime de pouvoir vivre décemment, d'avoir les moyens financiers de vivre dignement. C'est-à-dire pouvoir se loger, manger, se chauffer, se soigner, s'habiller, communiquer et sortir de chez soi.

Or un nombre croissant de personnes s'appauvrit en raison d'une vie de plus en plus chère et, pour celles qui travaillent, de salaires qui ne suivent pas cette hausse. Salaires réduits aussi par le développement des emplois précaires et du travail à temps partiel.

Pour celles qui n'ont pas d'emploi, les chômeurs en fin de droits, les bénéficiaires de minima sociaux, les personnes en situation de handicap, la situation s'aggrave encore plus vite avec le risque de finir à la rue...

Dénoncer les « réalités vécues », corriger les « idées reçues »

❖ Handicap et maladie = pauvreté

Des centaines de milliers de personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté, avec moins de 908 euros par mois¹.

Des personnes qui, du fait de leur handicap ou de leur maladie invalidante, n'ont pu accéder à un emploi ou ne peuvent pas travailler et doivent se contenter d'une allocation adulte handicapé (AAH) inférieure à 700 euros par mois (au 1^{er} avril 2010)...

Et pour les personnes vivant en établissement, la faiblesse des allocations les condamne, une fois leur participation aux frais de vie quotidienne déduite, à se contenter d'un montant d'argent de poche dérisoire, et variable en fonction de la situation des personnes ! Il n'est pas rare que ce « reste-à-vivre » ne soit que d'une dizaine d'euros par mois.

Des personnes qui ont travaillé et cotisé mais ont dû s'arrêter du fait de la survenue d'un handicap ou d'une maladie invalidante et bénéficient d'une pension d'invalidité souvent d'un montant trop faible, et qui, après 60 ans, ne bénéficient que du minimum vieillesse pour vivre.

Dans le même temps, l'augmentation constante des prix des produits de première nécessité, la participation notablement accrue depuis ces dernières années aux dépenses de santé (entre autres le forfait journalier, la participation forfaitaire et les franchises médicales) pèsent fortement sur le pouvoir d'achat de ces personnes dont le niveau de vie n'est plus garanti du fait d'un système devenu obsolète.

Que dire, par exemple, de la suspension du versement de l'AAH après 60 jours d'hospitalisation, comme si tous les frais de la personne, par exemple le loyer, étaient suspendus pendant ce temps !

Et les dépenses supplémentaires quotidiennes liées au handicap sont encore loin d'être totalement financées.

¹ Référence Eurostat, 2007

Enfin, dernier constat : aujourd'hui, de plus en plus de personnes en situation de handicap vont demander une aide alimentaire d'urgence ou vivent dans la rue...

Alors, en plus de vivre avec un handicap, faut-il accepter de survivre en subissant la « double peine » du handicap et de la pauvreté ? La nécessité d'un revenu d'existence décent s'impose donc. Pour que la société puisse se regarder en face.

❖ **Mieux vaut parfois n'avoir jamais travaillé !**

Premier constat : des situations de handicap identiques mais des revenus différents !

En n'ayant jamais travaillé, une personne pourra bénéficier d'une AAH de 696,63 euros par mois (au 1^{er} avril 2010) ; et une personne qui cesse son travail pour des raisons de maladie ou d'aggravation de son handicap percevra une pension d'invalidité dont le montant n'est parfois que de 262,77 euros par mois (au 1^{er} avril 2009) !

Et pour accéder à l'AAH, elle doit d'abord liquider son droit à l'allocation supplémentaire invalidité qui est récupérable sur succession !

Résultat : entre le pire et le pire, mieux vaut parfois n'avoir jamais travaillé !

Le travail donc comme solution ? Bien sûr mais quand les personnes le peuvent...

Cela dit, entre la discrimination à l'embauche liée au handicap, l'inadaptation des locaux de travail, le taux de chômage croissant chez les personnes valides, la capacité de travail ou l'employabilité durablement impactée par les conséquences du handicap, de la maladie ou de l'âge, prétendre qu'une majorité de personnes en situation de handicap peut accéder à une activité professionnelle est en l'état illusoire !

❖ **Condamné(e) à vivre seul(e)**

Autre constat : une personne en situation de handicap touchant l'AAH et vivant en couple se voit réduire ou refuser son allocation en fonction des revenus de son partenaire (conjoint concubin, pacsé)... Imaginez que l'on calcule votre salaire en fonction de celui de la personne qui partage votre vie ! Une situation inadmissible qui oblige à cacher sa vie privée, à dissimuler son statut conjugal...

Quant aux jeunes en situation de handicap, l'accès au logement est tellement complexe (loyers élevés, délai infini, inaccessibilité et inadaptabilité des parcs de logements) que leur seule perspective actuelle est de continuer à vivre toute leur vie chez leurs parents...

Mais même la solidarité familiale peut avoir un prix ! Celui de voir son allocation réduite par le versement d'une pension alimentaire par exemple ou encore, le refus du droit aux compléments de AAH !

Un autre modèle de société est possible !

Construire une société ouverte à tous :

- c'est construire une société qui rend effectifs les Droits de l'Homme ;
- c'est construire une société conçue et aménagée pour être accessible à tous, c'est-à-dire une société qui considère l'accessibilité universelle comme une norme fondamentale de la qualité de vie de tous les citoyens et donc qui doit s'inscrire dans les politiques d'aménagement et de développement durable ;
- c'est construire une société qui combat les préjugés et les discriminations ;
- c'est construire une société qui s'oppose à toute logique d'exclusion et d'injustice sociale ;

- c'est construire une société qui affirme et défend la participation sociale de chacun, quelles que soient ses capacités ;
- c'est construire une société dans laquelle chacun a sa place et respecte celle des autres ;
- c'est construire une société en collaboration avec tous.

Construire une société ouverte à tous est un défi, c'est **l'ambition de l'APF** pour les années à venir.

Ambition qui doit se concrétiser dans tous les domaines de la vie.

Ambition qui s'appuie sur les droits fondamentaux, notamment ceux inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Ambition qui rejoint celle de l'Organisation des Nations Unies avec sa Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

C'est cette société ouverte à tous qui doit assurer l'effectivité des Droits de l'Homme, l'accessibilité universelle, l'absence de préjugés et de discriminations.

Droits fondamentaux

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948

« Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence. La solidarité familiale et la responsabilité individuelle ne sauraient donc en aucun cas se substituer, à elles seules, à la solidarité nationale. »

Alinéa 11 du préambule de la Constitution de 1946

Plaidoyer APF
AGIR DÈS AUJOURD'HUI
Pour garantir un revenu d'existence décent à tous

RESULTATS A ATTEINDRE

Des ressources suffisantes pour ne plus être en situation de pauvreté

> **Bénéficier** d'un revenu d'existence personnel décent, à la hauteur du SMIC brut, dès l'âge de 18 ans, lorsqu'on ne peut pas ou plus travailler, à temps plein ou à temps partiel, en raison de sa situation de handicap ou de sa maladie.

LEVIERS

Prendre conscience des situations de pauvreté

> **Porter un attention concrète** à la pauvreté des personnes en situation de handicap et comprendre leurs difficultés quotidiennes, sans préjugés, ni suspicions.
> **Objectiver** les situations d'exclusion et de pauvreté au regard des personnes et non du capital travail qu'elles pourraient ou devraient représenter.

ENGAGEMENTS A PRENDRE

Promouvoir la solidarité et non l'assistanat

> **Créer** le revenu d'existence personnel d'un montant égal au moins au montant du SMIC brut, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes ne pouvant pas travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge et leur lieu de vie (domicile, établissement, chez un tiers), et ce, en sortant du dispositif des minima sociaux.

> **Sortir** d'un dispositif d'assistance qui prévaut depuis trop longtemps et porte atteinte à la dignité des personnes, pour entrer dans un dispositif pleinement citoyen de droits et de devoirs.

Supprimer les injustices et les inégalités afférentes aux ressources des personnes

> **Supprimer** toute prise en compte des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile, établissement, chez un tiers), pour reconnaître le droit à l'autonomie financière des personnes en situation de handicap.

> **Harmoniser**, en les améliorant, les différents régimes d'allocations et de pensions existants.